# MAIRIE DE PARIS

*Direction Générale des Services*

*P.V. N°06 XV 2014*

## CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT

## LUNDI 6 OCTOBRE 2014

*-Transcription des débats-*

Sont présents :

Mesdames et Messieurs : Philippe Goujon, José Baghdad, Catherine Bessis, Pascale Bladier-Chassaigne, Jean-Marc Boulenger De Hauteclocque, Anne-Charlotte Buffeteau, Sylvie Ceyrac, Pierre Charon, Louise-Agathe Charpentier, Daniel-Georges Courtois, François-David Cravenne, Claire De Clermont-Tonnerre, Claude Dargent, Elisabeth de Fresquet, Jean-Raymond Delmas, Marie-Caroline Doucere, Françoise Dorocq, Caroline Duc, Marc Esclapez, Agnès Evren, Louisa Ferhat, Gérard Gayet, Maud Gatel, Valérie Giovannucci, Anne Hidalgo, Jean-Manuel Hue, Shervine Janani, Jean-François Lamour, Ariane Laverdant, Franck Lefevre, Isabelle Lesens, Audrey Levavasseur, Jérôme Loriau, Jean-François Lozin, Youma-Aïcha Maire, Françoise Malassis, Hubert Martinez, Jean-Baptiste Menguy, Fabrice Orlandi, Laurence Patrice, Jean-Philippe Pierre, Jean-Yves Pinet, Laurent Racape, Olivier Rigaud, Alphée Roche-Noel, Chantal Rolgen, Isabelle Roy, Nicole Schneider, Florian Sitbon, Anne Tachene, Anne-Claire Tyssandier, Marie Toubiana, Dominique Versini et Yann Wehrling.

Sont absents :

Mesdames et Messieurs : Caroline DUC

1. ***Désignation des secrétaires de séance***

José BAGHDAD et Shervine JANANI sont désignés secrétaires de séance.

***Monsieur le Maire :*** Nous ne pouvons adopter le procès-verbal de la séance précédente, puisqu'elle s'est tenue le 15 septembre, il y a moins de trois semaines : nous n'avons donc pas pu retranscrire dans les temps les débats. Il vous sera évidemment présenté à la prochaine séance.

2. ***Adoption de l'ordre du jour du Conseil d'Arrondissement en présence du CICA du 26 novembre à 19 heures. Thème : « Les résultats et les conséquences des expérimentations sur la qualité de l'air ». Question posée par l'U.N.P.***

***Madame DOUCERE :*** Le secrétariat du CICA a adressé à Monsieur le Maire les questions posées lors de l'assemblée plénière du 11 septembre dernier, en vue du premier CA CICA de la mandature, qui se tiendra le 26 novembre prochain.

La première question, posée par Mme BODEAU au nom du Comité de défense Beaugrenelle, porte sur l'adéquation entre les structures médicales, celles des professionnels de santé et les besoins des habitants de notre arrondissement.

La seconde, portée par M. MERCIER au nom de l'Union Nationale des Parachutistes, porte sur les résultats et les conséquences des expérimentations sur la qualité de l'air.

La troisième, énoncée par M. BESNIER au nom de DLP15, porte sur la mise en œuvre d'un système numérique partagé, sur le site de la mairie du XVe, pour le CICA et les conseils de quartier.

Les cinq autres questions ont été posées par M. POIRIER au nom de France ADOT 75 et portent sur l'extension et le déploiement des minibus dans l'arrondissement, le jardin partagé de la rue Paul-Barruel, la communication des comptes-rendus du Conseil d'arrondissement et une demande d'un panneau d'affichage dédié au CICA, qui se trouve déjà dans l'aile Blomet de notre mairie.

Compte-tenu de l'actualité et de l'enjeu de santé publique qu'est la problématique de la qualité de l'air pour l'ensemble de la population, je vous propose d'adopter

cette question. Bien évidemment, les autres sujets méritent toute notre attention, aussi souhaiterais-je apporter quelques précisions.

Concernant la question de Mme BODEAU, je me permets de suggérer que soit envisagée plus largement (en lien avec les adjoints concernés) une conférence sur les besoins et l'offre dans le XVe, tant dans le secteur sanitaire que médicosocial.

Sur la mise en œuvre d'un système numérique partagé, j'ai invité les acteurs associatifs, lors de mon intervention en séance plénière du CICA le 16 juin dernier, à constituer un groupe de travail. En effet, un recensement des besoins au plus près du terrain me semble une condition préalable indispensable à sa mise en œuvre. J'appelle donc de mes vœux la constitution de ce groupe le plus rapidement possible.

Quant aux questions posées par France ADOT 75, elles pourront assez rapidement faire l'objet de réponses, puisque certaines d'entre elles ont nourri des échanges approfondis dans le cadre des précédents conseils d'arrondissement et de quartier.

Quant aux autres questions, nous pourrons y répondre très concrètement, puisqu'il s'agit de sollicitations techniques.

En conclusion, je profite de cette intervention pour remercier les associations membres du CICA pour le nombre et la qualité des sujets qui nous sont soumis ce soir.

***Monsieur le Maire :*** Nous allons donc nous prononcer sur votre proposition de présenter au CICA le thème de la qualité de l'air qui, comme on peut le comprendre, intéresse au premier chef l'Union nationale des parachutistes.

*Le Conseil d'arrondissement adopte la proposition à l'unanimité.*

### 3. 152014158 Adoption du Règlement intérieur du Conseil d'arrondissement

***Monsieur le Maire :*** Le règlement intérieur a été élaboré, je crois, dans un certain consensus. S'il n'y a pas d'intervention, nous allons passer au vote.

*Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.*

## 4. *152014157 Modification de la Charte de fonctionnement des conseils de quartier*

***Monsieur le Maire :*** Je vais peut-être présenter la Charte de fonctionnement parce que, par rapport au projet initial et suite à un certain nombre de propositions d'amendements déposés par la gauche, nous allons vous présenter un certain nombre de modifications.

Cette modification fait suite à celle entreprise en juin 2011 et est rendue nécessaire par le besoin d'adapter un texte rédigé il y a une dizaine d'années, et aussi par l'évolution du mode de gouvernance des conseils de quartier, telle que nous l'avons évoquée lors de notre séance du 15 septembre dernier, notamment lors du débat autour d'un vœu déposé par la gauche.

L'idée principale est de faire élire par les membres de chaque conseil de quartier un vice-président issu du collège des habitants, qui animerait les réunions préparatoires et publiques aux côtés de l'adjoint de quartier et qui ferait le lien avec les habitants. Bien sûr, certains considéreront que nous n'allons pas assez loin et qu'il faudrait dessaisir les adjoints au profit des habitants en élisant un président parmi les habitants. La loi précise les fonctions des adjoints de quartier : elle est mise en œuvre dans le XVe. Je rappelle aussi que la loi confère au maire de la commune le pouvoir de décider du mode de gouvernance des conseils de quartier. Depuis 2002, aucune disposition ne nous a été présentée pour interdire aux adjoints de présider ces instances et pour qu'elles soient présidées par des habitants, même si chacun peut le faire de son côté.

Le rôle d'adjoint ne se limite pas non plus à l'animation des réunions, il consiste (et c'est ce qui fait l'intérêt de la présidence par des adjoints, à mes yeux en tous cas) à se faire le porte-voix des aspirations et surtout le relais efficace des habitants auprès des services municipaux. On sait combien il est difficile de faire appliquer les décisions, les propositions, les vœux des conseils de quartier. Les adjoints présentent sans doute des qualités d'efficacité supérieures, quelles que soient d'ailleurs la nature et l'ampleur de ces propositions. Il y a un rôle d'impulsion, d'accompagnement par les élus, une autorité aussi qui leur est conférée par leur légitimité démocratique, qui sont un élément essentiel à l'aboutissement des initiatives citoyennes. Ce qui compte dans les conseils de quartier, principalement, c'est aussi la mise en œuvre de ce qui est décidé par les conseils de quartier, au moins tout autant que leur gouvernance : c'est en tout cas la conception que nous en avons.

D'ailleurs, un certain nombre d'arrondissements de gauche qui ont conféré la présidence à des habitants essaient parfois, non pas de détourner les règles, mais de s'en accommoder.

Dans le XIVe, je vois que les présidents des conseils de quartier arrêtent l'ordre du jour des réunions et doivent y inscrire tout point demandé par le maire d'arrondissement. Il y a donc une obligation pour les conseils de quartier du XIVe d'inscrire à l'ordre du jour les points que souhaite le maire d'arrondissement. Dans le XVIIIe, il est indiqué qu'en cas de litige sur l'ordre du jour des réunions, sur l'animation des groupes de travail, sur l'utilisation des crédits, l'arbitrage ultime revient à l'adjoint en charge de la démocratie locale. Dans le XIXe, les groupes d'animation des conseils de quartier sont chargés de faire vivre les conseils de quartier avec le délégué du maire, qui est évidemment désigné parmi les conseillers d'arrondissement, les adjoints. Dans le XXe, les conseils de quartier sont composés de trente-neuf membres, parmi lesquels dix-neuf sont désignés soit par le maire lui-même, soit par le Conseil d'arrondissement.

Voilà donc un certain nombre d'observations que je voulais faire de façon générale, en comparant avec d'autres arrondissements, même si dans les arrondissements que j'ai cités, c'est un habitant qui préside le conseil de quartier.

Quant à l'élection des vice-présidents, il paraît naturel et pertinent que tous les membres du conseil de quartier puissent y participer, quel que soit le collège auquel ils appartiennent, comme c'est le cas dans le XIVe par exemple, et pas uniquement les habitants : vous comprendrez qu'il paraît difficile d'exclure les associations, les personnes qualifiées, les élus, ce qui éliminerait la moitié des membres de la désignation du président du conseil de quartier.

Voilà donc un certain nombre d'observations que je voulais faire pour répondre par avance aux observations qui m'ont été transmises officiellement par la gauche.

Cela étant, il y a un certain nombre de choses qui ont été proposées par la gauche dans une note qui m'a été remise et sur lesquelles nous pouvons sans doute nous entendre, notamment sur le rôle dévolu au vice-président, puisque vous avez considéré que le projet de charte qui vous était soumis n'était pas assez précis. Nous vous proposons donc un amendement de l'article 16, rédigé comme suit : « *L'adjoint chargé du conseil de quartier et le vice-président arrêtent conjointement les ordres du jour sur proposition des conseillers de quartier lors des réunions préparatoires. Il co-anime les réunions publiques et assure le bon déroulement des débats. A ce titre, il veuille au bon ordre des*

*prises de parole.* » Nous avons essayé de traduire dans un amendement les intentions qui nous avaient été présentées par la gauche sur ce point, considérant qu'il fallait davantage préciser le rôle et la fonction des vice-présidents.

Une deuxième suggestion nous a été faite par la gauche : préciser le mode de remplacement ponctuel ou définitif des titulaires. C'est la raison pour laquelle nous proposons une nouvelle rédaction de l'article 14 pour aller dans le sens souhaité par la gauche, tel que nous l'a présenté M. BAGHDAD en tant que président du groupe de la gauche : « *Un membre titulaire d'un conseil de quartier peut-être ponctuellement remplacé par un suppléant lors d'une réunion publique du conseil de quartier après en avoir préalablement informé le président et le vice-président. Un membre titulaire sera automatiquement remplacé après trois absences consécutives non-excusées* (ce point ne change pas). *Dans le cas des membres titulaires du collège des habitants tirés au sort, le remplaçant sera la première personne figurant sur la liste des membres suppléants dans l'ordre officiel du tirage au sort, en fonction du sexe du titulaire à remplacer.* »

Voilà donc la proposition qui est faite. Nous maintenons la présidence aux adjoints. Nous proposons l'élection d'un vice-président par le conseil de quartier. Nous proposons, sur une suggestion faite par la gauche (nous pensons en tous cas avoir repris les intentions qu'elle avait pu exprimer), deux amendements sur le rôle davantage précisé des vice-présidents et sur la présence plus régulière des suppléants, en cas d'absence des titulaires.

***Madame ROY*** : Pour répondre à vos propositions et émettre un certain nombre de remarques, je voudrais, sans refaire tout l'historique, rappeler que pendant les six dernières années, notre groupe a présenté pas moins d'une vingtaine d'amendements ou de questions relatifs à la démocratie locale, en particulier sur les conseils de quartier, ce qui a permis de faire évoluer favorablement cette charge, notamment sur la présentation du bilan financier des conseils de quartier, sur le respect de la parité dans le collège des habitants et sur le remplacement automatique des titulaires au bout de trois absences consécutives non-excusées.

Je crois que nous sommes ici dans une deuxième phase de la démocratie locale participative, puisque depuis la nouvelle mandature, la maire de Paris a mis particulièrement l'accent sur le renforcement et le développement de la démocratie locale, notamment pour que les habitants puissent participer à l'élaboration même des mécanismes qui permettent leur participation à la prise de décision, pour donner un nouveau souffle à ces instances de démocratie afin d'attirer une plus grande diversité de citoyens et aussi pour repenser le lien entre les citoyens et leurs représentants, afin d'avoir une participation citoyenne

bien plus ouverte à tous. C'est dans cet esprit que le Conseil de Paris avait déposé, le 19 mai, le vœu dont on a parlé la dernière fois, qui prévoyait tout le mécanisme de budget participatif, mais aussi que les conseils d'arrondissement mettent fin à la présidence des conseils de quartier par des élus, au profit de collectifs d'habitants. Il prévoyait aussi (ce qui est intéressant d'ailleurs) un nouveau rôle des conseils de quartier en termes de tranquillité publique, de propreté, de solidarité, ce qui constituait des propositions tout à fait importantes.

Effectivement, lors de notre dernier débat en CA, on a présenté un vœu qui demandait, à la suite du vœu de l'exécutif parisien, la fin de la présidence par les élus. Vous avez émis des propositions pour une vice-présidence par un habitant, qui sont présentées dans cette nouvelle charte.

Avant de faire nos remarques sur le fond, je voudrais faire des remarques sur la forme.

Tout d'abord, nous pensons que les habitants doivent être des parties prenantes de la démocratie locale et y prendre toute leur place. Vous avez déjà fait un pas vers l'association plus étroite des habitants aux conseils de quartier. On pense qu'il aurait été intéressant en termes de méthode de mettre cette proposition en débat auprès des conseillers de quartier. A partir du moment où c'est parmi ce collège d'habitants que va être choisi le vice-président, il nous aurait paru intéressant d'avoir une démarche participative et de mettre ce nouveau rôle de vice-président en débat auprès des conseillers de quartier, afin qu'ils puissent eux-mêmes faire des propositions. Je rappelle d'ailleurs que le XIIe arrondissement a élaboré sa charte de fonctionnement des conseils de quartier en co-production avec l'ensemble des parties prenantes : bien sûr les élus, mais aussi les conseillers de quartier et les services de la mairie. D'ailleurs, je suis membre du conseil Alleray-Procession et, lors de la réunion publique que nous avons tenue mercredi dernier, des conseillers de quartier ont émis le souhait que le fonctionnement même des conseils de quartier puisse être discuté au sein des instances. Pour nous, c'est peut-être une occasion manquée. Il aurait été intéressant, dans tous les cas, d'avoir cette démarche. José BAGHDAD, président de notre groupe, vous a remonté un certain nombre de remarques, mais on aurait bien aimé être associés plus en amont aux discussions et aux modifications de cette charte de fonctionnement.

J'en viens maintenant au fond des propositions. Vous proposez effectivement une vice-présidence, mais qui est finalement désignée par l'ensemble des collèges : c'est ce que vous avez rappelé dans votre introduction. Nous avons une vision un petit peu différente : à partir du moment où la vice-présidence émane du

collège-même des habitants, nous ne comprenons pas pourquoi vous voulez la faire élire par les autres collèges, en particulier par celui des élus, puisque l'idée est justement de donner plus de pouvoir aux habitants. Pour nous, il serait plus logique que le vice-président soit désigné par le collège des habitants. C'est à la fois une question de cohérence, peut-être même de bon sens, mais aussi une volonté politique de laisser les habitants choisir seuls celle ou celui qui pourra assumer cette fonction.

S'agissant du rôle du vice-président, il n'était, selon nous, pas très bien défini dans la première version de la charte. Finalement, dans l'article que vous proposez, je ne vois pas vraiment de nouvelle proposition pour le définir de façon plus précise. Je pense qu'il aurait été intéressant de voir éventuellement si on ne pouvait pas proposer un véritable pouvoir d'initiative, de proposition. On pourrait peut-être lui confier un rôle un petit peu différent que celui d'être dans une co-animation des débats. C'est un progrès, mais je pense qu'on pourrait aller encore plus loin. Je pense qu'il serait justement intéressant de demander aux conseillers de quartier quelle serait leur vision de cette fonction. Concrètement, nous restons sur la position que nous avons exprimée lors du conseil d'arrondissement : pour nous, c'est un collectif d'habitants qui doit animer le conseil de quartier. Je pense que le XVe doit évoluer dans cette direction, tout simplement parce que si on veut vraiment que les habitants se saisissent pleinement de ces instances et les fassent vivre, il faut qu'ils en soient les animateurs de A à Z et que les élus, les services de la mairie puissent jouer un rôle d'accompagnement. Comme l'a permis le budget participatif au niveau parisien, ce serait un acte de confiance qui serait posé vis-à-vis des habitants du XVe : je pense qu'on en tirerait un véritable enrichissement de notre travail d'élu et l'instauration d'une nouvelle relation entre les élus et les habitants.

Je souhaitais aborder quelques autres points concernant la charte : les personnalités qualifiées. Si on regarde sur l'ensemble de Paris, il y a des fonctionnements assez différents. Certains arrondissements n'en ont pas du tout, ils n'ont pas cette notion de personnalités qualifiées. Si on regarde la majorité des arrondissements parisiens, on voit que ces personnalités qualifiées ne sont pas désignées uniquement par le maire, sur sa proposition. Il y a des modes opératoires qui prévoient des allers-retours entre des propositions faites par des habitants et le/la maire, ou des validations par le conseil d'arrondissement, ou carrément des tirages au sort, ou une désignation uniquement par le collège des habitants. On a des fonctionnements très différents sur l'ensemble de Paris. Nous pensons qu'il serait intéressant de donner la latitude aux conseils de quartier pour déterminer quelles personnalités seraient les plus intéressantes, par rapport à leur vision et au projet du conseil

de quartier. On a émis une proposition qui peut être une piste de travail : que ce choix des personnalités qualifiées puisse au moins être débattu dans les conseils de quartier, c'est-à-dire que les conseils de quartier puissent faire des propositions, voire établir une liste de propositions, et qu'on trouve une façon de faire un aller-retour avec les élus, pourquoi pas via le conseil d'arrondissement.

Un dernier point, sur lequel on souhaitait vous interpeller : il est vrai que pendant la mandature précédente, on a eu beaucoup de débats entre nous, dans ce conseil, sur les personnalités qualifiées et leur degré de représentativité. On avait notamment eu des débats sur les personnalités cultuelles, pour que tous les cultes soient représentés. Par ailleurs, on avait constaté qu'il y avait un certain nombre de personnalités qualifiées qui avaient peu siégé en réalité dans les conseils de quartier. Aujourd'hui, on trouve que les personnalités proposées pourraient être beaucoup plus représentatives de la diversité du XVe arrondissement, notamment sur les domaines sociaux et culturels. On constate qu'il y a beaucoup de personnalités cultuelles et beaucoup d'associations de commerçants dans les personnalités choisies. On voudrait tout simplement vous demander quels ont été vos critères de choix, puisque c'est vous qui les avez choisies.

Enfin, je pense que la dynamique d'associer systématiquement les suppléants aux conseils de quartier est maintenant bien enclenchée. Lors de la dernière mandature, c'était à géométrie variable selon les conseils de quartier. On a pu constater qu'ils étaient invités systématiquement, mais je tiens à insister sur ce point : à partir du moment où des habitants se sont portés volontaires pour participer à la vie de leur quartier, même s'ils sont suppléants, il est important qu'ils soient associés et qu'ils participent ainsi à la dynamique collective des conseils de quartier, d'autant plus qu'on voit bien qu'au fur et à mesure, certains titulaires peuvent s'en aller.

Je souhaitais aborder deux autres points. Au moment de la définition de l'ordre du jour, qui se fait dans les réunions préparatoires, je pense qu'il serait bien (je l'avais déjà évoqué dans les conseils de quartier) de savoir quels sont les intervenants qui vont venir faire les différentes présentations, pas forcément nommément, mais au moins les organismes. On pense qu'il serait bien aussi qu'on sache si vous venez, Monsieur le Maire, assister aux réunions publiques des conseils de quartier. Il serait bien que cela puisse être indiqué.

Enfin, un point plus pragmatique mais très important : pourquoi les conseils de quartier ne sont-ils plus filmés ? Je ne comprends pas pourquoi ce n'est plus le cas et c'est un peu gênant car on passe tout de même les trois quarts des conseils de quartier à projeter des présentations pour expliquer que dans tel

quartier, il va se passer telle chose. Un enregistrement audio ne semble pas très logique, puisque lors des réunions, on montre des choses et l'enregistrement audio ne va pas traduire ce qui s'est réellement passé en conseil de quartier. Je pense que ces vidéos constituaient un vrai progrès : on était d'accord là-dessus, donc pourquoi l'avoir abandonné ?

Je termine en saluant la rédaction de l'article 14 qui nous convient et en disant que j'aimerais qu'on se félicite collectivement de la réussite du budget participatif à Paris. C'est une première initiative, il y a eu 40 000 participants, c'est beaucoup plus que le nombre de participants qu'il y a eu pour le même type d'initiative à New-York ou dans d'autres villes. Je pense qu'il est bien de saluer la réussite de ce premier budget participatif. L'année prochaine, ce sera encore mieux puisque les habitants pourront eux-mêmes faire des propositions.

***Monsieur GAYET :*** Je voudrais faire deux observations par rapport à ce qui vient d'être dit.

Je pense que, contrairement à ce qui a été dit, les démocrates que nous sommes, surtout dans la période actuelle et celle qui va arriver, n'ont pas intérêt à déshabiller les élus de leurs pouvoirs : les élus, c'est la démocratie.

Deuxième observation : j'ai eu la chance d'être président des conseils de quartier de Brassens et de Vaugirard, et je peux donc en parler avec beaucoup de recul. C'est une mission passionnante, mais très difficile. Je félicite mes collègues aujourd'hui adjoints chargés des conseils de quartier d'avoir accepté ces missions. Pourquoi sont-elles difficiles ? Parce que la Mairie de Paris nous donne très peu de pouvoir. Il est donc bon que les gens identifient les personnes auxquelles elles peuvent s'adresser. Or il va là y avoir une dualité. Je pense que tout ce qui affaiblit les adjoints présidents de conseil de quartier est mauvais pour la démocratie.

***Monsieur ROCHE-NOEL :*** Je n'ai pas la même expérience que mon collègue Gérard GAYET, puisque je suis un nouvel élu en charge des conseils de quartier. En prenant mes fonctions, j'ai eu le sentiment que les habitants ont très bien intégré cette fonction de référent et de relais de l'adjoint en charge du conseil de quartier.

Ce n'est pas simplement un animateur, un « Monsieur Loyal », en quelque sorte, de ces réunions qui sont effectivement très importantes pour la démocratie participative. J'ajouterai simplement que cette démocratie participative, qu'on appelle tous de nos vœux, je pense, a besoin de relais ; elle n'existe pas par elle-même, elle existe en lien avec la démocratie représentative et elle a besoin précisément d'adjoints qui fassent remonter les informations, qui n'animent pas

seulement, mais qui soient aussi des référents utiles et efficaces des conseils de quartier.

***Monsieur le Maire :*** Je partage cette conviction : il ne s'agit pas du tout d'opposer démocratie participative et démocratie représentative, mais de l'organiser, de l'articuler le mieux possible, en fonction des sensibilités bien sûr, des pratiques et des usages. Je crois qu'il est bon que chaque arrondissement puisse organiser les conditions de fonctionnement et de gouvernance de ses conseils de quartier. C'est une liberté qui est donnée à la Maire de Paris et aux arrondissements, et c'est une bonne chose. D'autant plus que chaque arrondissement a ses traditions, ses habitudes, ses sensibilités.

D'ailleurs, vous l'avez dit vous-même Madame ROY, il existe énormément de conditions de fonctionnement différentes, de désignations différentes, selon les arrondissements. On peut citer un ou deux arrondissements-pilotes, bien sûr, mais la totalité des arrondissements est loin de s'aligner sur ceux-ci. Qu'il s'agisse d'arrondissements de gauche ou de droite, par exemple, pour les personnalités qualifiées, beaucoup d'entre elles sont désignées sur des critères (puisque vous m'avez posé la question) qui sont des critères de représentativité par rapport à l'importance jouée par leur établissement ou l'établissement qu'ils animent ou président dans le cadre du quartier (un lycée, un établissement hospitalier...) qui prennent une part importante dans les quartiers.

Je pense qu'il est bon que les établissements les plus importants ou les communautés les plus importantes soient représentés au niveau des quartiers où ils apportent des choses. Quant à leur taux de présence ou d'absence, j'ai constaté qu'il était à peu près équivalent en moyenne à celui des habitants. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les habitants montent assez vite. Je pense qu'il y a eu une grosse évolution au niveau des conseils de quartier, notamment depuis 2008 où nous sommes déjà passés à une étape supplémentaire à l'époque.

Vous nous dites ce qui peut être encore amélioré, c'est normal et c'est votre rôle, mais déjà, le fait de diffuser de façon bien plus importante l'information sur la réunion des conseils de quartier, jusqu'à mettre des banderoles dans les rues, le fait d'augmenter les moyens financiers des conseils de quartier, par exemple au niveau de leur budget de fonctionnement, le fait de ne pas prélever sur leur budget de fonctionnement tout ce qui concerne les moyens d'information, le fait d'abonder leur budget d'investissement si un investissement dépasse la barre des 8 000 euros qui leur sont dévolus chaque année, ce sont autant de pratiques que nous avons mises en place. Je ne vais pas vous livrer maintenant la longue liste de tous les investissements, les actions, les animations que nous avons fortement encouragés et souvent cofinancés, des conseils de quartier de notre

arrondissement, quels qu'ils soient. Il y a eu une évolution extrêmement importante de ce côté-là.

Vous insistez beaucoup sur la gouvernance. Je ne dis pas que vous avez tort d'insister sur ce point. Nous la faisons évoluer, comme vous pouvez le constater, mais je voudrais redire, à l'instar de certains de mes collègues, que ce qui est le plus déterminant pour la participation et l'intérêt que portent les habitants aux conseils de quartier, c'est vraiment que ceux-ci se rendent compte que ce qu'ils débattent en conseils de quartier aboutit dans les faits et concrètement. C'est vraiment là-dessus qu'il faut se battre et c'est une des raisons (je vous l'ai dit et je vous le redis) pour lesquelles nous préférons que les adjoints soient présidents des conseils de quartier, considérant que, saisis des propositions de décisions de ces conseils, ils ont davantage de moyens (que leur confère d'ailleurs leur représentativité élective) pour ensuite relayer ces propositions.

Je sais, parce que je les rencontre assez régulièrement, combien il est difficile pour eux de convaincre les administrations parisiennes, qui sont débordées (c'est bien normal d'ailleurs) par tout un tas de sujets et de dossiers, d'ajouter à leur charge de travail l'étude, l'examen des propositions des conseils de quartier. On a là aussi des difficultés administratives et il faut que les adjoints se mettent « en quatre » pour aboutir.

Vous l'avez dit : en 2011, nous avions déjà adopté trois amendements que vous aviez proposés. Cette fois-ci, nous vous en proposons deux par rapport à vos propositions. J'ai retenu que l'article 14 avait votre accord, peut-être pas le 16. La conception que nous avons de la modification du rôle du vice-président tel qu'il est dans l'article 16 correspond à peu près à celle que vous évoquez. On le met au même niveau en quelque sorte (ou pratiquement : il y en a un qui est président et l'autre vice-président) pour élaborer, décider, proposer des sujets. Si vous voulez, on peut rajouter un verbe, si ça tient à cela, qui peut-être précisera les choses. Faites-nous une proposition, on l'étudiera immédiatement, de façon à ce qu'on soit au moins d'accord sur le rôle des vice-présidents.

Vous m'avez interrogé également sur les conseils de quartier filmés ou non. Je dois reconnaître que cela a été une décision difficile, mais c'est une décision budgétaire, c'est une décision en fonction de nos moyens. Franchement, c'est moi qui avais initié, dans la mandature précédente, le fait que ces conseils de quartier soient filmés. En fonction de la diminution des moyens qui nous a été imposée (mais que je comprends : elle a été imposée à tous les arrondissements et même au Maire de Paris avec la diminution des moyens des cabinets et des moyens budgétaires de 10 %), nous avons dû faire des choix et je peux vous dire que le fait de visionner un conseil de quartier pendant plus de deux heures oblige

à mettre en place une équipe de plusieurs personnes pendant toute une après-midi : nous n'avons plus les moyens de tout faire. Si on le fait, c'est au détriment d'autres animations, d'autres actions : ce sont un peu les mêmes personnes qui font un peu tout. Il a fallu faire ce choix, je le regrette personnellement. Si la situation budgétaire s'améliore ultérieurement, une de nos premières démarches sera de filmer à nouveau les conseils de quartier. Là, avec les moyens que cela impose, parfois même avec les problèmes de chevauchement des conseils de quartier en fonction des dates...

Je le regrette, c'est vrai, mais pour le moment, nous avons arbitré pour faire une économie sur ce poste, même si ce n'est pas forcément satisfaisant.

Voilà quelques réponses que je voulais faire. Voulez-vous reprendre la parole sur ces points, notamment sur l'article 16 ?

***Madame ROY :*** Je reprends la parole juste pour préciser quelques points. Vous avez évoqué le fait de ne pas déshabiller les élus. Je crois qu'on a, à ce sujet, une vraie divergence qu'il faut acter. On ne considère pas que les collectifs d'animation des conseils de quartier s'opposent au rôle des élus.

***Monsieur le Maire :*** Je l'ai dit. On ne va pas refaire tout le débat, vous avez eu votre temps de parole.

***Madame ROY :*** Un élu peut être référent sans être président. Par rapport à certaines remarques que vous avez émises...

***Monsieur le Maire :*** Je vous interroge surtout sur l'article 16. On a fait le débat, chacun a pu s'exprimer. Maintenant, on essaie de voir si on peut être d'accord sur le sujet.

***Madame ROY :*** Sur l'article 16, on ne sera pas d'accord puisque nous, fondamentalement, on est pour la présidence des conseils de quartier par les habitants. On ne peut donc pas être d'accord avec la rédaction de l'article 16.

En revanche, je voudrais faire une petite demande sur le fait que les conseils de quartier ne sont plus filmés. Dans ce cas, est-ce qu'on peut *a minima*, pour la bonne compréhension des débats, pour les personnes qui iront écouter les débats sur le site, envisager que les présentations qui sont faites pendant les conseils de quartier (dans la mesure où les intervenants sont d'accord, car il peut quelquefois y avoir des difficultés) soient mises en ligne en même temps que les présentations. Sinon, il sera un peu compliqué pour les habitants de suivre nos débats.

***Monsieur le Maire :*** Sur cette proposition que vous venez d'émettre, bien sûr on le fera. Sur le reste, il y a une évolution, il y a des points d'accord et des points de désaccord. Le mieux maintenant est peut-être de le soumettre au vote. Je vais d'abord soumettre les deux amendements. Nous allons soumettre au vote l'amendement à l'article 14, que vous avez sur vos tables et que je vous ai lu tout à l'heure.

***Monsieur BAGHDAD :*** Comme nous pouvons annoncer que nous ne voterons pas la charte, même si nous soulignons l'article 14, il serait contradictoire de voter des évolutions de cette charte et les amendements que vous proposez alors qu'au final, nous allons refuser de voter cette charte.

Nous ne prenons donc pas part au vote sur les évolutions des amendements.

***Monsieur le Maire :*** Vous savez, il existe dans les assemblées délibérantes la possibilité de voter les amendements et de ne pas voter la charte : c'est ce qui se passe tous les jours à l'Assemblée Nationale ou même au Conseil de Paris. Nous serons donc les seuls à entériner cette proposition qui vient pourtant de vous, c'est dommage.

*Le Conseil d'arrondissement adopte l'article 14 nouveau à l'unanimité des votants, la gauche ne prenant pas part au vote.*

*Le Conseil d'arrondissement adopte l'article 16 nouveau à l'unanimité des votants, la gauche ne prenant pas part au vote.*

*Le Conseil d'arrondissement adopte la charte modifiée.*

5. ***2014 DDCT 39 Etats spéciaux d'arrondissement : détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2015***

6. ***2014 DDCT 40 Etats spéciaux d'arrondissement : délibération du cadre des investissements pour 2015***

7. ***2014 DDCT 41 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2015***

*Monsieur LOZIN :* Je souhaite connaître les critères des clés de répartition de la dotation à l'animation locale.

***Monsieur COURTOIS :*** Depuis 2009, les critères de répartition des crédits de l'animation locale sont identiques, puisqu'il y a d'abord une dotation forfaitaire qui est égale pour chaque arrondissement. On attribue ensuite 50 % des crédits en fonction de l'importance de la population, puis 40 % au prorata de la répartition par arrondissement et 10 % des effectifs scolaires. On avait eu l'occasion d'indiquer qu'il paraissait un peu restrictif que 10 % soient répartis en fonction des effectifs scolaires du premier degré et des collèges publics relevant des politiques d'éducation prioritaire, puisque le XVe arrondissement ne bénéficie pas de cette possibilité.

Je pense qu'on va d'ailleurs être amené à revoir tout cela l'année prochaine puisque, si j'ai bien compris, du fait de la suppression de la première tranche de l'impôt sur le revenu, il va falloir regarder comment tout cela va être traité. On pourrait peut-être saisir cette occasion pour avoir une vraie discussion et refonder tout cela.

J'observe que la Mairie de Paris a accepté de compenser la petite différence qu'on aurait eue du fait de cette répartition, ce qui est une bonne mesure, que je voulais saluer.

Par ailleurs, je crois savoir que vous avez eu des discussions extrêmement intéressantes avec l'adjoint chargé des finances de la Mairie de Paris, pour avoir des ouvertures sur une véritable discussion budgétaire globale. Pour tout cela, exceptionnellement et alors que nous votions en général contre, j'aurais plutôt tendance, dans un souci de bonne volonté et d'ouverture de nos discussions, à proposer que nous votions pour cette délibération, tout en insistant sur le fait qu'il serait vraiment bien qu'on puisse avoir une discussion globale sur les critères à l'avenir. Je pense que la suppression de la première tranche nous ouvre une possibilité.

***Monsieur le Maire :*** Il est vrai que pour l'année suivante, avec la suppression de la première tranche, il va falloir redéfinir les critères de façon générale. Je redis aussi notre souhait de tenir compte d'un certain nombre de caractéristiques des arrondissements, de l'activité économique en particulier, et de leurs spécificités, notamment pour certains quartiers. Je retiens votre proposition.

Qui souhaite s'exprimer, puisque nous avons inclus l'inventaire des équipements ? Est-ce qu'il y a des propositions ?

***Madame MALASSIS :*** J'ai constaté que dans l'inventaire des équipements, on parlait de la crèche du 37 rue Falguière. Or, cette crèche ne sera pas construite

avant un an ou deux, plutôt deux ans malheureusement. Je suggère donc qu'on la retire des équipements du XVe arrondissement.

***Monsieur le Maire :*** Nous avons eu un débat sur cette crèche la dernière fois. D'ailleurs, le projet avait été retiré de l'ordre du jour du Conseil de Paris. Il serait effectivement plus précis de ne pas inscrire dans l'inventaire des équipements qui n'existent pas et qui n'existeront pas l'année prochaine.

***Madame TOUBIANA :*** Je m'étais étonnée lors du dernier inventaire concernant les équipements de proximité de la DEVE, que seul le jardin partagé Dalpayrat soit inscrit. J'avais demandé que tous les jardins partagés soient bien mentionnés. L'erreur a bien été rectifiée et les trois jardins partagés (Dalpayrat, celui de la Maison communale et celui du square des Cévennes) sont bien inscrits dans le nouvel inventaire.

J'en profite pour saluer le dynamisme de tous ces jardins partagés que nous avons eu l'occasion de visiter lors de la fête des jardins. Ces jardins partagés fleurissent dans tout l'arrondissement : le tout dernier, dans le TEP Paul-Barruel, ouvrira dans quelques jours et devra donc être inscrit dans le prochain inventaire.

***Monsieur BAGHDAD :*** J'interviens très brièvement, d'abord pour saluer la position de la majorité de ce conseil qui va voter pour ces trois délibérations. On entend le geste constructif que vous faites par ce vote, nous le saluons et espérons que cela augure une construction durable.

Sur la proposition qui est faite de retirer de l'inventaire la crèche située au 37 rue Falguière, je pense effectivement que c'est un point de cohérence par rapport à la délibération au Conseil de Paris. Nous pouvons proposer de remonter cette information.

***Madame DE CLERMONT-TONNERRE :*** En tant que rapporteure sur l'inventaire, j'observe que nous avons à l'ordre du jour du Conseil une délibération qui porte sur la rétrocession à la Ville de l'espace central (en quelque sorte, de l'espace vert) du projet Lourmel-Eglise. Ce jardin sera aménagé début 2015 et je pense qu'il serait opportun de le rajouter à l'inventaire, dans la mesure où il n'y figure pas. Je regrette qu'on retire la crèche du 37 rue Falguière, mais on peut peut-être ajouter le jardin central de l'opération Lourmel-Eglise, dont la ville va hériter, puisque nous avons ce soir une délibération qui porte sur cette rétrocession.

***Monsieur le Maire :*** Nous avons donc deux propositions : le retrait de la crèche et l'ajout du jardin Lourmel-Eglise qui devrait ouvrir l'année prochaine et être inscrit sur cette liste : c'est la proposition que vous faites.

***Madame DE CLERMONT-TONNERRE :*** Oui, puisque les plantations vont être faites au mois de décembre 2014.

***Monsieur le Maire :*** On votera cette proposition d'inventaire modifié avec ces deux propositions.

*La délibération DDCT 39 est adoptée à l'unanimité.*

*La délibération DDCT 40 est adoptée à l'unanimité.*

*La délibération DDCT 41 modifiée est adoptée à l'unanimité.*

### 8. *2014 DU 1030 Centre commercial Beaugrenelle (15e) : régularisations foncières entre le Ville de Paris, la société Beaugrenelle Patrimoine et la Sempariseine*

***M. BUFFETEAU :*** Je souhaite simplement prendre la parole pour vous indiquer qu'au dernier Conseil d'arrondissement, mes collègues avaient présenté un vœu sur ce secteur. M. NAJDOVSKI, adjoint à la Maire de Paris, m'a fait une réponse au dernier Conseil de Paris qui est assez révélatrice du manque d'intérêt de la Ville de Paris pour les habitants de ce quartier du XVe arrondissement.

Outre la sécurité, nous avions demandé une amélioration de l'éclairage pour les rues sous la dalle : l'éclairage manque et est plutôt en mauvais état. Les habitants nous ont remonté que certains câbles étaient apparents : c'est donc dangereux. La réponse de M. NAJDOVSKI montre bien qu'il ne s'agit pas pour la Ville d'une priorité.

La réponse est qu'une partie a déjà été réalisée et que cela semble leur suffire alors qu'il est incontestable que ces rues manquent de luminosité et que cela contribue au sentiment d'insécurité que les habitants nous font remonter régulièrement. Nous avons également attiré l'attention de la mairie centrale sur l'état de malpropreté du quartier : il est évidemment nécessaire de renforcer le dispositif de propreté, les habitants sont encore une fois unanimes. Là encore, la réponse de M. NAJDOVSKI prouve que ce n'est pas, ou plus, pour eux un sujet à traiter : l'ajout de quinze corbeilles Bagatelle ne suffit pas pour un nouvel afflux de visiteurs estimé à dix millions par an.

La Mairie de Paris n'est pas seule responsable puisqu'en effet, la Sempariseine n'assure pas non plus son rôle dans l'entretien de la dalle.

Je regrette à nouveau que la mairie centrale ait toujours refusé de mettre en place le comité de suivi que nous demandons, qui est pourtant demandé par les acteurs, d'autant plus que les habitants ont beaucoup de mal à obtenir des informations de la Sempariseine. Ce comité de suivi aurait pu jouer ce rôle.

Nous sommes donc du côté des habitants du XVe arrondissement et nous continuerons à demander à la mairie centrale de prendre ses responsabilités.

***Monsieur MARTINEZ*** : Je voudrais revenir sur un point qui concerne la sécurité. Vingt-huit caméras avaient été promises par Gecina et la Sempariseine. Au fil des années, ces caméras sont devenues en quelque sorte l'Arlésienne de Beaugrenelle. Ces caméras devaient être mises en place dans le cadre de la première phase du plan vidéo-protection de la Préfecture de police. Aussi, plusieurs questions méritent d'être posées.

Tout d'abord, des discussions ont-elles été menées entre la Sempariseine et la Préfecture de police à ce jour pour passer à la phase de réalisation ? Une convention entre les différents partenaires a-t-elle été mise en place ou est-elle en cours de préparation ? Quel est le calendrier de cette mise en place ? Où en sommes-nous ? Des précisions me semblent nécessaires sur ces questions et je remercie par avance M. DARGENT, s'il peut être en mesure de nous éclairer un peu plus que précédemment.

***Monsieur le Maire*** : Ce n'est peut-être pas le bon interlocuteur aujourd'hui. Il faut suivre l'actualité municipale, M. MARTINEZ.

***Madame LEVAVASSEUR*** : Par rapport aux caméras de vidéo-protection, ma collègue Anne-Charlotte BUFFETEAU avait interpellé M. NAJDOVSKI au Conseil de Paris. La réponse qui avait été faite sur la vidéo-protection était que tout déploiement de caméras ne pouvait être demandé sans une indispensable évaluation préalable. Or, cette évaluation avait déjà été faite et l'engagement avait déjà été pris vis-à-vis des habitants pour ces dix-huit caméras. Aussi bien pour ces caméras que pour l'entretien de la dalle, les habitants paient aussi, dans leur loyer, cet entretien et cette sécurité qu'ils demandent. On était récemment à la Fête du Front de Seine et on a vu beaucoup d'habitants de la dalle qui se plaignaient justement de cette absence de caméras qui ont été promises depuis déjà plus de trois ans, il me semble.

Il y a eu plusieurs problèmes de sécurité au niveau de cette dalle : des agressions en 2013, deux départs d'incendie et il y a aujourd'hui régulièrement un

campement de Roms qui se réinstalle et qui crée des nuisances, notamment avec les aboiements des chiens. Il se passe donc des choses au niveau de cette dalle qui justifieraient qu'on renforce la vidéo-protection et la tranquillité des habitants.

***Monsieur ORLANDI :*** Je suis un peu étonné d'apprendre aujourd'hui qu'il y a eu une intervention de M. NAJDOVSKI alors que, lors de notre dernier conseil d'arrondissement, sauf erreur de ma part, concernant les caméras, il me semblait que l'opposition nous avait dit que ce problème était solutionné.

Je voudrais dire que maintenant, la comédie a assez duré. Les choses vont être très claires : nous avons, encore ce week-end, été victimes de dégradations sur la dalle de Beaugrenelle. J'ai été pris moi-même à partie par des gens qui considèrent qu'il y a trop de personnes qui traînent sur la dalle de Beaugrenelle. On va voir au prochain conseil de quartier ce que cela va donner, mais en attendant, je vois qu'on en a vu passer, vous en avez vu passer M. DARGENT et d'autres personnes. Les caméras ont toujours été promises.

Je pose la question : pourquoi, à un moment donné, refuse-t-on (c'est un refus de l'opposition à la mairie centrale) de se pencher sur ce problème-là, jusqu'à attendre qu'un jour, il se produise des infractions beaucoup plus graves que celles qui se produisent actuellement, qui ne sont que matérielles. Et encore, je vous invite à aller voir la pharmacienne. Je pense que les infractions ne sont pas que matérielles.

***Monsieur BOULENGER DE HAUTECLOQUE :*** J'interviens en tant que riverain, j'ai d'ailleurs eu l'honneur de présider le conseil de quartier pendant six ans et de suivre les dossiers du centre commercial. Je voudrais dire qu'il y a vraiment un problème d'espace public. Je pense qu'il faudrait que la voirie revoie le problème des deux-roues motorisés qui stationnent de façon anarchique par dizaines devant le centre-commercial, puisqu'aucun parking deux-roues n'a été prévu. Or ils sont bien là et se mettent donc n'importe où, partout, dans tous les sens. Les autocars également, puisqu'on ne met pas de poteau, on ne fait plus ces choses-là. Les espaces publics qui ont été aménagés, les espaces verts devant l'hôtel Novotel servent de parking à autocars. Ce n'est pas très satisfaisant de voir cela.

Dernier point, je m'étonne beaucoup que le gestionnaire du centre-commercial ait développé une immense affiche publicitaire sur le bâtiment qui abrite le cinéma et qui défigure ce bâtiment qui, sur le plan architectural, présente des qualités réelles (vous l'aviez fait valoir) : c'est un grand cabinet d'architectes mondialement célèbre qui a fait un objet qu'on peut apprécier ou pas, mais qui est en tous cas de qualité. Cette immense affiche publicitaire rouge défigure le

bâtiment et je m'interroge sur la conformité de ce placard géant avec le règlement d'affichage de la Ville de Paris, puisqu'on est sur un site classé, devant la Seine.

***Monsieur le Maire*** : Si nous évoquons de façon récurrente ce secteur de Beaugrenelle, c'est parce qu'il y a des remontées assez fortes de la population. J'ai reçu encore aujourd'hui une lettre recommandée avec accusé de réception de l'Association de Défense de Beaugrenelle et du Front de Seine du XVe, association présidée par M. MOREUIL qui a rédigé trois pages de problèmes tels que vous les avez évoqués. C'est la raison qui avait inspiré le vœu que nous avions déposé au dernier Conseil d'arrondissement et au dernier Conseil de Paris sur différents sujets qui sont graves concernant le secteur Beaugrenelle.

Je regrette, comme un certain nombre d'entre vous (Mme LEVAVASSEUR l'a excellemment exprimé notamment, ainsi que Mme BUFFETEAU), que la réponse de M. NAJDOVSKI, l'adjoint qui a répondu au Conseil de Paris, ait manqué son coup. Tel est le problème : il a répondu un peu « à côté de la plaque » sur un certain nombre de sujets. Le plus emblématique est celui de la vidéo-protection. Je parle sous le contrôle d'un certain nombre d'élus ici présents, de gauche comme de droite, qui ont participé avec moi à des réunions, qui ont d'ailleurs diffusé ensuite des documents, que ce soit durant la campagne électorale ou dans des documents administratifs de la Sempariseine ou autres, et qui faisaient état de l'engagement de l'installation d'un dispositif de vidéo-protection sur la dalle, peut-être dessous (je crois que c'était dix-huit caméras plutôt que

vingt-huit), avec l'accord de la Préfecture de police, sur une proposition de Gecina à l'époque et de la Sempariseine évidemment. Je ne sais pas qui a rédigé la réponse de l'adjoint, mais dire aujourd'hui que tout déploiement de caméras nécessite une validation préalable de la Préfecture de police... Ça a été fait il y a trois ans, c'est terminé tout cela. Quand j'évoque ce sujet avec le Préfet de police lui-même ou ses collaborateurs, ils disent (j'ai d'ailleurs des échanges de courriers) que tout ceci doit se faire, mais pour le moment, il n'y a rien et je pense que ce serait quelque chose de très utile.

Il en est de même pour l'éclairage. C'est vrai que nous avons réussi à obtenir la rénovation d'une première partie de l'éclairage sous dalle, pour 500 000 euros, et que la deuxième partie ne peut être faite que dans le cadre d'une rénovation de la deuxième phase sous dalle, pas seulement de l'éclairage mais aussi de l'ensemble. C'est la raison pour laquelle, avant d'inscrire les crédits, comme nous l'a répondu l'adjoint, nous devons d'abord faire en sorte que l'administration parisienne considère le tout : pas seulement l'éclairage, mais la rénovation de cette partie de la sous-dalle en deuxième phase.

Les réponses ne sont donc pas satisfaisantes et je vous remercie pour les habitants de revenir là-dessus. Nous avons établi des relations « normales » avec le directeur du centre. Je dois dire que le directeur du centre-commercial fait beaucoup pour améliorer les choses qui relèvent de sa compétence. D'ailleurs, nous organisons de temps en temps des réunions. Il a prévu un certain nombre d'aménagements. Je crois qu'un aménagement est prévu concernant les deux-roues motorisés qui jonchent effectivement les trottoirs, surtout le samedi mais pas seulement, et les problèmes de stationnement puisque les véhicules ne trouvant pas où stationner se garent en infraction sur les trottoirs, un peu partout. Ce sont des problèmes qui ne sont pas réglés. Un certain nombre de problèmes ont été réglés, en liaison d'ailleurs avec le centre-commercial Beaugrenelle, avec la Sempariseine, la Préfecture de police, etc, mais il reste encore beaucoup de sujets, comme vous les avez indiqués les uns et les autres et je vous en remercie. Je crois qu'il faut là continuer, d'autant plus qu'il y a une rénovation de ce secteur. Il serait dommage que nous ayons un secteur Beaugrenelle à deux vitesses avec la rénovation de ce centre-commercial, la rénovation d'une partie de la dalle par la Sempariseine et des secteurs laissés pour compte. Il serait bon que les choses évoluent de ce côté-là.

***Monsieur DARGENT*** : Je ne suis pas sûr que nous adoptions la meilleure façon pour faire progresser les choses le plus rapidement possible. Un vœu a été déposé par la droite au dernier Conseil d'arrondissement, porté en Conseil de Paris avec une réponse de l'adjoint et également sous forme écrite en Conseil de Paris. Aujourd'hui, quinze jours après ledit Conseil de Paris, à l'occasion d'une délibération technique qui porte sur des questions de régularisation foncière, on revient sur les mêmes sujets. Je suis désolé : ce n'est pas la façon de faire avancer les choses, ce n'est pas de cette façon que ça se passera. Les interventions enflammées de M. ORLANDI n'y changeront rien. D'ailleurs, il aurait mieux fait d'être à la réunion de préparation du conseil de quartier dont il est membre.

S'agissant des différentes questions, vous vous plaignez, Monsieur le Maire, du fait que l'adjoint n'ait pas répondu de façon adéquate et même qu'il n'était pas compétent sur le sujet. C'est bien ce que nous avions reproché à votre vœu : c'était un vœu « patchwork » qui mélangeait toute une série de questions qui sont, comme vous le savez, d'adjoints différents avec des délégations différentes. Vous savez que le nouveau règlement du Conseil de Paris limite strictement le temps de réponse des adjoints et il n'a même pas eu matériellement le temps de répondre à toutes les questions qui étaient posées dans ce vœu. C'est la raison pour laquelle il a transmis une réponse écrite : beaucoup des questions ne concernaient pas sa délégation.

Je ne reprendrai que trois points. Notre but est de faire avancer les choses et pas de faire perdre du temps à tout le monde de cette façon-ci, en s'imaginant que, parce qu'on lève les bras au ciel, les problèmes se règlent.

Sur la vidéo-protection, je l'ai dit au dernier conseil : je suis favorable à l'installation de ces caméras. Maintenant, je suis désolé de dire que lorsqu'on interroge le commissaire du XVe et qu'il regarde les statistiques de délinquance dans le XVe, en tous cas jusqu'à une date très récente, il indique qu'il n'y avait aucune « sur délinquance » dans cette zone. Dans une période où les budgets publics sont contraints, il faut avoir le meilleur emploi possible de l'argent public. Voilà où nous en sommes. S'il y a effectivement des éléments qui peuvent nous permettre de justifier qu'il y a un problème particulier, ce sera plus facile. Pour l'instant, en tous cas aux vues des données du commissaire de police, il n'y avait pas de problème majeur. J'espère qu'on y arrivera, je souhaite y arriver, mais voilà.

S'agissant de la propreté, je sais que c'est une question qui nous intéresse tous. J'ai d'ailleurs même ouï-dire que dans un certain nombre d'arrondissements, l'UMP avait déposé un vœu qui n'a pas été déposé dans le XVe arrondissement. Peut-être que vous vous y intéressez moins, Monsieur le Maire, que Mme KOSCIUSKO-MORIZET, je n'en sais rien. S'agissent en tous cas de la question qui est posée ici, comme cela vous a été répondu par écrit, dans le cadre de l'inauguration du centre un plan d'actions renforcé a été mis en place à l'automne 2013 sur le secteur en question. Ensuite, il faut essayer de faire plus, on y réfléchit. La Ville a évoqué d'ailleurs (et c'est dans nos engagements) la mise en place d'une nouvelle organisation, avec des brigades de propreté. Tout cela va venir, on y est favorable. En l'occurrence, ce vœu ne change rien au problème car le problème n'est pas non plus réservé au quartier Beaugrenelle. D'une façon générale, il faut progresser dans ce domaine.

Je voudrais vous faire remarquer, Monsieur le Maire, que vous avez été un peu court et un peu confus sur le troisième point. Je vais expliquer la confusion, elle est simple, et Mme BUFFETEAU a aussi été assez allusive sur le sujet. De quoi était-il question dans ce que vous a répondu M. NAJDOVSKI, Monsieur le Maire ? Il a répondu une chose très simple : la mairie du XVe n'a pas proposé en 2015, au titre de l'investissement d'intérêt local, l'éclairage que vous réclamez maintenant. Il faut être cohérent, Monsieur le Maire. Dans le cadre de vos investissements d'intérêt local, vous avez la possibilité de faire aménager prioritairement telle ou telle partie du XVe. Je note que cette partie du XVe n'était pas prioritaire dans les investissements d'intérêt local que vous avez demandés à l'Hôtel de Ville, c'est pour cela que cela n'a pas été fait.

***Monsieur le Maire :*** M. DARGENT nous a habitués depuis longtemps à la polémique, mais là, il se lance dans le reniement de sa propre parole, de ses propres engagements. Heureusement, j'ai conservé précieusement les courriers, les éditos, les réflexions écrites de M. DARGENT concernant la vidéo-protection. Je vous en ferai lecture un jour, durant les longues soirées d'hiver. Là, il ne s'agissait pas de tergiverser : les décisions étaient prises, la vidéo-protection devait être installée avec l'accord de la Préfecture de police, de la Sempariseine (dont M. DARGENT était vice-président alors) et de tous les opérateurs sur la dalle. J'ai d'ailleurs, s'il s'en souvient, assisté moi-même à une réunion en sa présence à la Sempariseine, en présence (excusez du peu) du directeur adjoint de cabinet du Préfet de police pour entériner le don par Gecina de dix-huit caméras pour équiper la dalle et la mise en service dès que possible, une fois qu'un certain nombre de petits problèmes techniques seraient réglés. Visiblement, ces problèmes techniques étaient suffisamment importants pour ne pas avoir été réglés depuis trois ou quatre ans. Mais il ne s'agissait pas du tout d'évoquer l'intérêt aujourd'hui pour ce secteur d'être équipé de vidéos, mais d'attendre immédiatement la mise en place d'installations de ces caméras. Les décisions avaient été prises et on attendait l'équipement.

Je constate qu'il y a un reniement de la Ville (pas de M. DARGENT personnellement mais il suit le virage) et cela m'inquiète : si la Ville se renie sur cet engagement, elle peut se renier sur d'autres également et celui-ci est très important. C'est une affaire importante dont nous aurons à reparler et il ne me paraît pas acceptable qu'on revienne aujourd'hui sur une décision qui a été actée il y a plusieurs années et que les habitants attendent depuis plusieurs années.

Vous parliez de la propreté. Ne vous faites pas d'illusion, c'est juste une question de forme. Si nous n'avons pas examiné le vœu qui a été déposé par le groupe UMP dans un certain nombre d'arrondissements, c'est parce qu'il est malheureusement arrivé chez nous après l'ordre du jour et que, par respect justement pour l'opposition (vous l'avez peut-être remarqué depuis 2008), nous nous efforçons de ne pas déposer de vœu sur table, ce que fait d'ailleurs la majorité municipale à longueur de séance du Conseil de Paris. Nous ne déposons pas de vœu sur table pour vous laisser le temps d'examiner, avec l'ordre du jour quand il vous est envoyé, les délibérations, les vœux, etc. Nous sommes évidemment totalement solidaires et nous soutenons à fond ce vœu que nous voterons bien sûr au Conseil de Paris et qui vaudra pour l'ensemble des arrondissements, en ce qui concerne en tous cas le groupe UMP.

Pour l'éclairage, je veux bien qu'il existe des micmacs dans l'administration parisienne, mais il ne faut pas exagérer. Nous n'avons ici (vous le savez mieux que quiconque), dans les mairies d'arrondissement, aucune possibilité d'expertise

dans quoi que ce soit. Quand nous souhaitons éclairer sous la dalle, nous nous adressons bien sûr à la voirie, à la DVD. Nous travaillons d'ailleurs main dans la main avec les services locaux, avec la DVD comme avec les autres. Nous avions tous considéré, je crois, d'un commun accord qu'à partir du moment où on reconstruisait le centre-commercial Beaugrenelle, qui étincelait de tous ses feux sur ce quartier, il était nécessaire d'éviter qu'il y ait une espèce de trou béant dans le dispositif, qui était l'entrée sous la dalle.

Il avait donc été décidé de rénover par tronçon, sur proposition de la DVD d'ailleurs parce que c'est évidemment la DVD qui nous fait des propositions d'équipement et de chiffrage des budgets. 500 000 euros, je vous signale que c'est la totalité de notre budget d'investissement sur l'année pour tout le XVe. C'est une dépense très importante, qui a été d'ailleurs décidée pour le premier tronçon. Il semblait, d'après ce que nous disait la DVD (ce qui nous paraît tout de même énorme), que cet équipement que chacun connaît ne paraissait pas valoir 500 000 euros. Il y a un certain nombre d'éclairages qui ont été rénovés lors d'un premier tronçon sous la dalle. Il a toujours été acquis qu'ensuite, on continuerait d'équiper, de rénover l'éclairage dans la deuxième partie sous la dalle au moment où la Sempariseine, la DVD ou je ne sais quelle autre direction déciderait d'abonder les crédits pour rénover aussi la sous-dalle dans son intégralité. Il ne faut pas simplement rénover l'éclairage, mais la totalité de la sous-dalle, comme dans le premier tronçon. C'est une opération multiple et il faut à la fois réunir le budget et les accords d'un certain nombre de directions. C'est un aspect technique des choses, nous n'avions d'ailleurs pas évoqué cette affaire particulièrement, mais il est maintenant nécessaire que les directions de la Ville se mettent d'accord et que les budgets soient octroyés (je crois d'ailleurs qu'ils peuvent l'être) pour rénover l'ensemble de la sous-dalle. Evidemment, ce n'est pas utile de bloquer des budgets alors qu'on sait que ça ne pourra pas se faire à ce moment-là. On aura l'occasion d'en débattre de nouveau. L'administration municipale est complexe, tout cela n'est pas très simple.

Voilà ce que je voulais ajouter par rapport à votre déclaration. Madame la rapporteure veut peut-être ajouter quelque chose ?

***Madame DE CLERMONT-TONNERRE*** : Je crois que vous avez excellemment répondu, Monsieur le Maire. Je voudrais juste revenir sur le comité de suivi. Nous avons déposé pour ce comité de suivi un vœu en 2013 déjà, un nouveau vœu en 2014 et il est tout à fait incompréhensible qu'on ne parvienne pas à le réunir, ce qui permettrait d'examiner avec tout le monde autour de la table (la Préfecture, la Mairie de Paris, la SEM, etc) tous les points que nous venons de soulever et de mettre chacun en face de ses responsabilités. S'agissant de la question des caméras, je propose qu'on saisisse le Préfet de police au Conseil de

Paris, puisque M. DARGENT nous invite à saucissonner nos vœux, nous reviendrons à la charge au Conseil de Paris en saisissant les différents adjoints concernés.

Sur la délibération en tant que telle, comme elle porte sur des régularisations foncières, je vous invite à émettre un avis favorable.

***Monsieur le Maire*** *:* S'agissant du comité de pilotage, j'ai réuni une fois déjà les différents partenaires. Je pense que si ce comité de pilotage ne se tient pas, je prendrai l'initiative de réunir le directeur du centre commercial avec tous ceux qui voudront venir et nous essaierons de continuer, l'objectif étant de diminuer (d'ailleurs, ça a été fait en partie et il faut continuer) les nuisances qui résultent aussi du fonctionnement du centre-commercial, avec l'afflux de millions de visiteurs chaque année. Cela est tant mieux pour le développement économique du XVe, bien sûr, mais ce n'est pas aux habitants de pâtir des conséquences de l'ouverture du centre, quand il y en a, en matière de stationnement illicite, d'un certain nombre de pollutions, de propreté et de quelques autres sujets. Je dois dire que la concertation avec le directeur du centre se passe dans de très bonnes conditions. Maintenant, il faut pousser les feux.

*La délibération 2014 DU 1030 est adoptée.*

***Monsieur le Maire*** : Je pense que nous ne pouvions pas évoquer le centre commercial Beaugrenelle, en tous cas les habitants ne l'auraient pas compris même si c'est sur un sujet un peu différent (M. DARGENT a eu raison de le souligner), sans évoquer les différents problèmes qui se posent.

*9. 2014 DU 1103 Achat d'espaces publics dans l'opération Lourmel-Eglise (15e) à la Sempariseine*

*10. 2014 DDEEES 1040 Marchés découverts alimentaires - Principe du renouvellement de délégation de service public*

*11. 2014 DDEEES 1097 Marchés découverts alimentaires - Trois avenants aux conventions de la DSP*

*12. 2014 DDEEES 1098 Marchés découverts alimentaires - Nouveau règlement*

***Madame CEYRAC :*** En lisant la délibération, j'ai constaté qu'il y aurait encore une augmentation des tarifs pour les commerçants sur les marchés. Comme il y a beaucoup d'augmentations à l'heure actuelle dans divers domaines, je m'étonne un petit peu et je regrette beaucoup que cela se passe comme ça, car je ne suis pas certaine que les commerçants soient toujours en mesure de suivre ces augmentations.

***Monsieur le Maire :*** Monsieur BAGHDAD

***Monsieur BAGHDAD :*** Je répondrai au point qui est ici mentionné, qui est un point important et qu'il ne faut pas négliger dans le contexte économique actuel. Il est peut-être aussi intéressant de souligner les progrès que propose cette délibération en termes de délégation de service public pour les marchés découverts alimentaires, que ce soit d'un point de vue écologique, mais aussi d'attractivité commerciale. D'un point de vue écologique, vous avez pu noter un certain nombre d'évolutions, je ne vais pas revenir dans le détail puisque l'objet n'est pas de discuter du détail de la délibération, tout le monde a pu en prendre connaissance. Pour autant, nous avons pu voir qu'un certain nombre de progrès ont été faits, notamment dans le fait de ne plus utiliser de sacs plastiques, de pouvoir proposer du tri sélectif des bio-déchets et l'installation de ce qu'on appelle des tentes des glaneurs, qui est une expérimentation faite dans le XIXe et qui a reçu un écho très favorable en termes de récupération des invendus.

Sur l'attractivité commerciale, le fait de pouvoir augmenter la superficie des marchés, de mieux les adapter aux besoins actuels, de créer une diversité de marchés sur les marchés biologiques et des marchés nocturnes, d'envisager l'organisation de services de livraison, de mieux valoriser les marchés et de

développer des cours de cuisine, mais aussi ce qu'on appelle des « food-trucks » pour accroître l'attractivité, pour moi et notre groupe ces propositions vont dans le bon sens et la proposition de délégation de service public qui inclut ces éléments nouveaux est pour nous extrêmement importante.

Effectivement, il n'est pas mentionné explicitement qu'il y aura une augmentation. Il est mentionné qu'il y aura une réflexion sur l'augmentation. Pourquoi ? A double titre, d'abord parce que l'ensemble de ces offres complémentaires qui sont demandées aux prestataires et délégataires ont un coût. Il faut donc savoir comment ils pourront avoir les moyens d'organiser cette attractivité et le développement durable. Vous avez pu voir dans la délibération qu'un certain nombre de délégataires actuels sont dans une situation fragile, d'autres moins. Il faut aussi prendre en compte la situation économique de ces délégataires dans les demandes complémentaires qu'on fournit. Nous sommes aussi persuadés que ces évolutions et ces attractivités plus importantes qu'il pourrait y avoir sur les marchés avec l'ensemble des mesures (entre autres) que j'ai pu mentionner vont permettre d'augmenter l'intérêt de ces marchés découverts auprès des habitants et donc accroître les flux d'habitants qui vont se fournir sur ces marchés et, au final, si cette augmentation devait avoir lieu, elle serait compensée largement par une activité plus importante et un commerce plus grand auprès de ces commerçants. Vous avez raison, Madame, il est important de prendre en compte la situation économique de ces commerçants dans les choix qui seront opérés. A ce stade, ils ne sont pas encore connus.

***Monsieur le Maire :*** Juste quelques observations avant de passer la parole à l'adjoint. Vous avez raison de dire qu'il existe des évolutions extrêmement positives dans ces projets de délibération (que nous voterons d'ailleurs) dans les sens que vous avez indiqués. Néanmoins, ce qui nous inquiète dans la perspective d'évolution, même si elle est dite modérée dans le projet de délibération, des droits de place, c'est que ceux-ci ont déjà carrément explosé pendant la mandature précédente (et l'adjoint est bien placé pour s'en souvenir, ainsi qu'un certain nombre d'élus), mettant d'ailleurs en cause l'équilibre économique très fragile des marchands présents sur ces marchés découverts.

Pour les pratiquer assez assidûment, je dois vous dire que nous sommes en moyenne, cette année par rapport à l'année dernière, à une baisse de 30 à 50 % du chiffre d'affaires des marchands des marchés découverts, sur le XVe en tout cas. J'imagine que la situation doit être à peu près identique à Paris. Sans compter une baisse encore plus forte quand il y a déplacement d'un marché, comme celui de Dupleix à cause de la rénovation de la ligne 6. Ce marché a d'ailleurs réintégré son emplacement dimanche, dans de très bonnes conditions. Je voudrais d'ailleurs remercier la RATP et tous les opérateurs qui ont participé

à la réintégration du marché sur son site initial. Là, nous sommes vraiment arrivés à une situation extrêmement difficile pour les marchands. Augmenter à nouveau les droits de place ne me paraît pas envisageable du tout. J'ai l'impression qu'ils augmentent non pas seulement pour les raisons que vous indiquez, mais aussi parce que la Mairie de Paris est à la recherche (ce que je peux comprendre d'un certain côté, sans partager pour autant l'analyse) de ressources nouvelles.

Quand j'entends dire, par la Maire de Paris elle-même, qu'on envisage de créer un neuvième tarif scolaire pour les cantines, qui va augmenter encore le coût des cantines scolaires pour une certaine catégorie d'habitants, qu'on va augmenter et même peut-être doubler le tarif du stationnement dans les arrondissements périphériques (nous sommes concernés directement), qu'une nouvelle taxe pour les touristes avec l'augmentation de la taxe de séjour importante risque d'être adoptée par l'Assemblée Nationale, etc, je suis inquiet. On n'augmente pas les impôts mais on augmente tous les tarifs des services, des prestations et les différentes taxes. Cela fait un « tout » assez impressionnant. Il y a aussi des économies à faire dans le fonctionnement de la ville, je sais d'ailleurs que la Maire de Paris, d'après ses intentions en tous cas, s'y attèle. Attention à ne pas trop fragiliser un certain nombre de catégories, dont les marchands des marchés découverts.

Même si nous voterons le texte, cette perspective d'évolution des droits de place nous paraît quand même totalement impraticable pour les commerçants. Monsieur GAYET.

***Monsieur GAYET*** : Tout d'abord, je voudrais dire que nous avons travaillé avec la directrice des affaires économiques avec beaucoup de plaisir. Elle a repris un certain nombre de nos idées et nous nous en félicitons. Mais je lui avais fait part de mon désaccord sur le fond : on n'est plus dans une époque où on peut se payer des embellissements sur les marchés. Pourquoi ? Parce que les marchés sont en train de se vider des alimentaires. Or, la richesse des marchés, ce sont les alimentaires. Pourquoi se vident-ils des alimentaires ? Il y a deux raisons. Il y a une raison qui est étrangère à la ville, c'est une raison structurelle commerciale :

l'envahissement des grandes enseignes sous forme de petites succursales qui vendent des fruits et la clientèle ne va donc plus sur les marchés. L'autre raison, c'est que M. DELANOË, au cours de ses deux mandats, a augmenté de façon éhontée la fiscalité locale sur les marchés.

A mon avis, si vous voulez que les marchés perdurent et s'améliorent, il faut, comme l'a dit le maire, qu'il y ait un moratoire sur l'augmentation des redevances

locales des marchés, sinon, à terme, nous serons obligés de supprimer ces marchés. Je vous informe que nous avons déjà deux demandes de fermeture : on nous demande de fermer le marché Brassens et le marché Saint-Charles le mardi. Il faut absolument revoir le dispositif : l'arc de construction du dispositif n'est pas valable.

*La délibération 2014 DDEEES 1040 reçoit un avis favorable à l'unanimité.*

*La délibération 2014 DDEEES 1097 reçoit un avis favorable à l'unanimité.*

*La délibération 2014 DDEEES 1098 reçoit un avis favorable à l'unanimité.*

***13. 2014 DJS 305 Subvention (2 000 euros) à l'association NJS ADDICT (15e)***

***14. 2014 DJS 324 Délibération cadre sur l'extension de l'amplitude horaire d'ouverture des équipements sportifs municipaux***

***15. 2014 DDCT 122 Subvention au titre de l'animation locale (4 000 euros) à l'association Femmes pour le dire femmes pour agir***

***16. 2014 DASCO 1141 Caisse des écoles (15e) - Convention d'occupation du domaine public***

***Monsieur le Maire*** : Madame ROLGEN

***Madame ROLGEN*** : Après avoir lu la convention concernant la répartition des charges entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles, je me pose deux questions. Cette nouvelle convention modifie-t-elle la répartition des charges ? Va-t-elle avoir un impact sur l'équilibre financier de la Caisse des écoles ?

***Monsieur le Maire*** : Monsieur MENGUY

***Monsieur MENGUY*** : En réponse à la question de ma collègue Chantal ROLGEN, je souhaite apporter un certain nombre de précisions sur ce texte important pour la vie de la Caisse des écoles des arrondissements parisiens.

Notre assemblée est appelée à se prononcer sur la signature d'une convention entre la Caisse des écoles du XVe et la Ville de Paris, portant sur l'occupation du domaine public par les services de la Caisse et par ailleurs sur une nouvelle

répartition des charges imputées à l'une ou l'autre des parties à cette convention. Les Caisses des écoles des vingt arrondissements de Paris, créées en 1867, assurent dans le cadre de leur mission sociale de service public le service de restauration dans les écoles du premier degré, comme vous le savez. Depuis cette époque, la Ville de Paris a mis à la disposition des Caisses à titre gratuit les locaux dont elles avaient besoin à l'intérieur des écoles, soit de manière permanente pour les cuisines et dépendances, soit une partie de la journée pour les salles de restaurant. Elle a également édifié, pour le compte exclusif des Caisses, plusieurs bâtiments à usage de production. Afin de définir une répartition précise des charges entre le propriétaire et le locataire, une convention d'occupation avait été signée en 2007 avec la Caisse des écoles du XVe et est arrivée à échéance en 2012. Il convenait donc de la renouveler. Je ne rentrerai pas ce soir dans les détails de ce texte particulièrement technique, mais je souhaite tout de même attirer votre attention sur un certain nombre de points liés à cette délibération.

D'abord, sur la méthode employée. Contrairement à ce que dit le texte, la concertation avec le XVe arrondissement, comme d'ailleurs avec d'autres, a été pour le moins parcellaire : on ne peut pas appeler cela une réelle concertation. Je me bornerai à prendre l'exemple de la réunion de présentation aux Caisses, prévue initialement fin août et début septembre et qui, après avoir été plusieurs fois repoussée, sans l'avis des arrondissements, s'est tenue finalement le 1er octobre dernier, soit postérieurement à l'introduction de la convention dans ODS.

Comme si cela ne suffisait pas, un amendement est d'ores et déjà prévu et nous avons été informés de ce texte par mail entre services à 17 heures 43 ce soir, soit une heure dix-sept avant le début de cette séance, pour être informés au surplus que, de toute façon, ce texte allait modifier la convention et ne serait pas débattu dans l'enceinte des conseils d'arrondissements, mais au mieux dans le cadre de la sixième commission à l'Hôtel de Ville la semaine prochaine, puis lors du débat en Conseil de Paris dans quinze jours. Vous en conviendrez, mes chers collègues, après avoir beaucoup échangé ce soir sur la démocratie et la meilleure façon de la faire vivre, ce ne sont pas des méthodes satisfaisantes.

Sur le fond, j'attire l'attention de ce conseil sur l'opération à laquelle nous assistons et qui s'inscrit dans un mouvement plus large de la Ville. En ajoutant des charges supplémentaires à la Caisse des écoles, la Ville fait le choix d'un désengagement à long terme pour dégager des économies sur son propre budget. Vous le savez, le contexte financier de la Caisse des écoles du XVe est compliqué. La Ville a pourtant décidé de diminuer ses marges de manœuvre en lui transférant jusqu'à 150 000 euros de frais de fonctionnement en plus par an.

Vous le voyez, il y a une modification substantielle dans le transfert des charges, pour répondre à Mme ROLGEN.

J'ajoute par ailleurs que ces nouvelles charges ont trouvé les mêmes réserves dans d'autres arrondissements de droite et de gauche et que, même techniquement, rien ne garantit la faisabilité par les Caisses des écoles vis-à-vis des services de la Ville pour assumer ces nouvelles charges, ainsi qu'un certain nombre d'entretiens et de réparations.

Enfin, je crois que nous devons avoir vis-à-vis de ce texte une attitude responsable. Compte-tenu de ce que je viens de dire, il ne semble pas raisonnable de voter cette convention telle qu'elle est proposée ce soir. Nous serons appelés à en débattre au sein de la sixième commission puis du Conseil de Paris. C'est à ce moment-là, Monsieur le Maire, que nous pourrons nous déterminer en toute connaissance de cause. La durée de cette convention étant d'un an, par ailleurs, je vous propose de ne pas nous opposer ce soir à un texte régissant des rapports importants entre la ville et la Caisse des écoles pour le bon fonctionnement du service, mais plutôt de nous abstenir de façon vigilante et circonspecte. Nous verrons à l'usage, et en fonction des économies supplémentaires que la Caisse du XVe devra fournir, comment cette convention s'applique, comment elle peut vraiment s'appliquer et je vous propose donc de poser une « clause de revoyure ».

Nous re-débattrons de ce texte en comité de gestion et devant ce conseil à l'appui de ce bilan.

***Monsieur le Maire*** : On a eu un débat en début de séance sur l'amélioration de la démocratie participative, mais on peut s'interroger, à ce moment de nos débats, sur la qualité de la démocratie élective. La façon dont ce projet de délibération a été introduit est vraiment caractéristique (je suis obligé de le dire, je ne le dis pas souvent, mais je suis obligé de le dire) d'un profond mépris de la direction centrale par rapport aux arrondissements. Je lis dans le projet de délibération que le projet a été soumis à la Caisse des écoles et amendé pour intégrer les remarques de son Président, le Maire du XVe. Ce n'est pas vrai, je suis obligé de le constater. M. MENGUY a rappelé que les réunions qui devaient avoir lieu ont toutes été repoussées, pour finalement avoir lieu le 1er octobre, voilà cinq jours à peine.

Deuxièmement, nonobstant ce retard qui ne permet pas d'avoir de concertation valable, nous apprenons qu'un amendement va être introduit à la sixième commission pour être adopté en Conseil de Paris. Nous ne pouvons même pas délibérer lors de notre séance sur cette convention qui est déjà caduque puisqu'elle va être amendée, mais l'amendement ne sera introduit qu'en sixième

commission, la semaine prochaine. Il y a vraiment là quelque chose qui a dysfonctionné au niveau de la direction de la DASCO.

Je ne sais pas à quoi on joue, mais on sait très bien que notre Caisse est aujourd'hui déficitaire pour un certain nombre de raisons dont nous avons déjà débattu. Je remercie d'ailleurs la Mairie de Paris d'avoir abondé, par une subvention exceptionnelle de 500 000 euros voilà un mois ou deux, la Caisse des écoles du XVe, lui permettant de fonctionner. Aujourd'hui, on nous soumet une nouvelle convention d'occupation du domaine public (je comprends bien que la Mairie de Paris recherche désespérément des recettes) qui va, d'après ce que nous disent les services économiques de la Caisse des écoles (et on peut faire confiance à leur savoir-faire et leur expertise), dégager un déficit supplémentaire de 100 000 à 150 000 euros. Demain, je vais encore être obligé de demander (et je remercie encore la mairie d'avoir fait ce geste il y a quelques mois) une nouvelle subvention. On est déjà en déficit et on va nous ajouter une dépense de 100 000 à 150 000 euros. Il y a vraiment un sujet qui devra faire l'objet de débats un peu plus sérieux.

Vous savez que notre objectif à tous ici, je pense, est de conserver le haut niveau d'exigence acquis par la Caisse des écoles et le service rendu par nos centres de cuisson, par les cantinières et autres qui font un excellent travail dans l'intérêt des enfants, c'est ce qui compte : que les 13 000 élèves qui déjeunent chaque jour dans les restaurants scolaires du XVe puissent continuer à consommer de la cuisine élaborée chaque jour par des cantinières dans les centres de cuisson et que nous puissions progresser aussi sur le bio, sur la formation et sur un certain nombre de critères pour lesquels la DASCO nous engage d'ailleurs à nous améliorer. On ne pourra pas continuer à le faire en creusant les déficits. Merci de bien enregistrer ce message : nous en débattrons encore en conseil.

***Monsieur BAGHDAD :*** Bien évidemment, nous voterons cette délibération et cette convention telle qu'elle nous est présentée. Notre groupe entend bien les remarques que vous avez faites. Sur les transferts de charges et l'évaluation que vous en faites de 150 000 euros, c'est une évaluation dont nous n'avons pas connaissance, mais je vous laisse le libre-arbitre de faire cette évaluation,

Monsieur le Maire, vous êtes Président de la Caisse des écoles et à-même de juger des éventuels impacts. Comme vous l'avez souligné, la Mairie de Paris est responsable et fait toujours en sorte que les Caisses des écoles qui sont dans une situation fragilisée, quel que soit leur corps politique, soient soutenues dans tous les cas pour faire en sorte que le niveau d'exigence qui est le nôtre pour l'intérêt de la restauration des enfants reste toujours aussi élevé, comme vous

l'avez mentionné. Même si cette évaluation devait s'avérer juste et avoir les conséquences que vous mentionnez, je pense que vous pouvez souligner que vous aurez toujours le soutien de la Mairie de Paris pour faire en sorte que la Caisse des écoles du XVe arrondissement fonctionne de façon adéquate.

Sur le point plus formel que vous avez mentionné en termes de fonctionnement, sur la concertation et l'amendement qui a été porté à votre connaissance en fin d'après-midi, vous me l'apprenez et ce n'est pas ce que nous avions cru comprendre de la délibération. Je ne considère pas que ce soit du mépris à votre égard, Monsieur le Maire, mais peut-être, sans doute, si c'était vraiment le cas, des difficultés techniques. Je laisserai les responsables s'exprimer sur ce sujet. En tous les cas, il est effectivement préférable que l'ensemble des éléments soit porté à la connaissance du Conseil d'arrondissement pour que nous puissions avoir un débat serein. Comme cette convention est annuelle, nous aurons sans doute l'occasion de reparler de cette convention et de ses conséquences, comme l'a indiqué M. MENGUY, prochainement, dans un an, pour que nous puissions avoir du recul sur ses conséquences et sur les améliorations éventuelles que nous pourrons apporter.

***Monsieur le Maire :*** Pour faire suite à votre propos, je veux bien admettre qu'il ne s'agisse pas de mépris, mais de dysfonctionnements, qui sont quand même extrêmement fâcheux, puisqu'on nous demande d'adopter une convention qui n'est pas celle qui sera adoptée en Conseil de Paris, ce qui est quand même assez ennuyeux pour un Conseil d'arrondissement. Vous voyez, nous faisons là encore preuve de bonne volonté et je vous remercie de confirmer que si notre Caisse est à nouveau en difficulté, la Mairie de Paris l'aidera. Par ouverture, là aussi, nous nous abstiendrons pour le moment. Peut-être qu'il y aura davantage d'explications en Conseil de Paris d'ailleurs, on réservera notre vote final au Conseil de Paris. Pour le moment, nous ne voterons pas contre, mais nous nous abstiendrons sur cette délibération.

*Le Conseil d'arrondissement s'abstient majoritairement sur la délibération 2014 DASCO 1141, la gauche donnant un avis favorable.*

### *17. 2014 DEVE 1037 Occupation précaire du sursol du square Duranton (15e) par la copropriété du 60 avenue Félix-Faure - Convention de mise à disposition du domaine public*

*Monsieur ROCHE-NOËL :* Je souhaite profiter de cette délibération de nature technique pour appeler l'attention de notre conseil sur les nuisances dont se plaignent certains riverains du square Duranton qui est situé entre la rue de la

Convention et l'avenue Félix-Faure, et la rue Duranton et la rue de Lourmel. Je veux parler d'intrusions nocturnes, de regroupements tumultueux la nuit - en particulier à l'endroit des copropriétés du 60-60 bis avenue Félix-Faure - mais aussi, en journée, de jeux dangereux et d'un certain nombre de comportements qu'on aimerait voir ne plus se reproduire.

Nous sommes allés sur place le 28 mai avec mes collègues M. MARTINEZ et Mme TOUBIANA, avec des services de la Ville pour déterminer ce qu'il était possible de faire dans ce square. Des herses ont déjà été posées aux points qui permettaient l'intrusion nocturne. Il est important de pouvoir informer les habitants des aménagements qui pourront être faits dans cet espace vert qui doit rester un espace de tranquillité.

***Monsieur BAGHDAD*** : Il n'était pas prévu que nous prenions la parole sur cette délibération qui, comme il a été signalé, est une délibération technique. Comme il nous est donné l'occasion de parler du square Duranton, mais aussi de l'opération qui est faite, je voudrais souligner que c'est une opération qui favorise l'isolation et la rénovation des immeubles et qu'encourage la Ville de Paris. Nous nous félicitons que des démarches de copropriétaires puissent avoir un écho favorable. Soulignons aussi que, concernant ce square Duranton, notre collègue nous parlait de garder la qualité du square. Nous avons connaissance d'un projet de végétalisation d'un mur de ce square qui va tout à fait dans l'ordre d'idée de ce qu'ont exprimé les Parisiennes et les Parisiens lors du budget participatif, qui ont mis en premier choix la végétalisation des murs. Dans ce contexte-là, nous voulons faire en sorte de répondre favorablement à la demande exprimée par les Parisiennes et les Parisiens, mais aussi favoriser la qualité de ce square.

Sur les nuisances que vous mentionnez, je peux partager un certain nombre de constats. Faisons en sorte d'avoir une démarche collective pour remonter les nuisances et faire en sorte aussi que les habitants qui se trouvent dans ces immeubles puissent, le cas échéant, solliciter les services de la Ville, mais aussi de la police et n'hésitent pas à porter plainte. Le commissaire de police nous dit que trop peu de plaintes sont communiquées, ce qui donne trop peu de moyens pour agir de manière adéquate sur un certain nombre de quartiers.

***Madame TOUBIANA*** : Pour répondre à M. BAGHDAD, je ne suis pas d'accord : il y a de nombreuses plaintes qui sont déposées par les habitants et nous avons de grands problèmes d'insécurité dans ce square Duranton. Je ne vais pas revenir là-dessus, mon collègue Alphée ROCHE-NOËL l'a évoqué. Nous avons déjà, pour éviter les intrusions nocturnes, fait poser des herses pour bloquer certains points d'entrée bien identifiés. Nous avons inscrit le réaménagement du square comme une priorité. Après une réunion sur place avec la DEVE, le service

d'aménagement, les riverains, nous avons identifié des solutions d'aménagement qui permettront, je l'espère, aux habitants de profiter de ce square en toute tranquillité. Nous avons d'ailleurs demain une réunion sur place pour finaliser cet aménagement et les travaux devraient commencer, nous l'espérons, avant la fin 2014.

Concernant cette délibération qui nous est soumise, elle consiste en un revêtement d'isolation thermique extérieur, qui dépassera la limite entre le jardin et la copropriété du 60 avenue Félix-Faure. M. BAGHDAD, vous évoquez en effet, à l'occasion de cette délibération, la végétalisation du mur de cette copropriété. Je suis étonnée de ne pas avoir été avertie par la DEVE lors de la rénovation du square de cette végétalisation. Bien sûr, je vous invite à voter pour cette délibération.

***Monsieur le Maire*** : La végétalisation de ce mur est tout à fait intéressante sur le fond, mais je vous signale qu'elle n'avait jamais été évoquée jusqu'à présent et que c'est par cette délibération que nous apprenons que la végétalisation du mur de la copropriété est envisagée, dans le cadre de la rénovation du square. Cette information nous est fournie lors de l'instruction d'un projet privé, alors que nous, mairie du XVe, n'avons toujours pas été destinataires des esquisses du projet d'amélioration du square. Je ne vais pas parler de mépris, parce que le terme vous choque, mais il y a quand même des petits dysfonctionnements des directions. Voilà un autre exemple, moins important bien sûr.

Surtout, le problème est que le réaménagement de ce square, on l'a dit avant moi, était demandé depuis plusieurs années. Les riverains s'en plaignent constamment, même s'ils ne portent pas tous forcément plainte. Différents sujets ont été évoqués concernant la sécurité ou autre : les détériorations du site, les jeux de ballon intempestifs... C'est depuis 2012 que le projet de rénovation et de réaménagement a été acté. La réalisation avait été prévue pour 2013, avec un budget de 300 000 euros d'ailleurs. Il y a eu une marche exploratoire, en présence des riverains, etc. Aujourd'hui, le budget prévisionnel est revu à la hausse et avec un nouveau projet, ce qui va nous amener à ne voir ce projet finalement qu'en 2016, alors que c'est depuis 2012 qu'on demande des réaménagements.

Bien sûr, oui à la végétalisation du mur, mais ajouter des aménagements à des aménagements ne fait finalement que retarder la réalisation des aménagements prioritaires de sécurisation que souhaitent les habitants. Cela étant, je me réjouis qu'aujourd'hui aient été posées les nouvelles herses qui vont protéger le square et que demandaient les habitants, et qui vont améliorer la protection et

empêcher les intrusions, ce qui est quand même un progrès. Il y a un moment où il faut arrêter un projet et le mettre en œuvre.

Cela étant, nous voterons bien sûr le projet de délibération, que je soumets donc à votre vote.

Le projet de délibération 2014 DEVE 1037 reçoit un avis favorable à l'unanimité.

### *18. 2014 DVD 1091 Travaux de consolidation de sols sur les sites et ouvrages de la ville de Paris*

***Monsieur le Maire :*** Je vais maintenant soumettre à votre vote les délibérations qui n'appellent pas de discussion. Je vous invite donc à un vote positif. Le Conseil d'arrondissement se prononce à l'unanimité.

### *19. Vœu au Maire du 15e arrondissement présenté par le groupe des élus de gauche et apparentés relatif à la célébration des baptêmes républicains*

***Monsieur SITBON :*** Le baptême républicain, ou parrainage civil, remonte à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et donc à la révolution française, et a été adopté par un décret en 1794.

Par la suite, cela est tombé en désuétude et on trouve, depuis de nombreuses années maintenant, de nombreuses demandes et un regain d'intérêt pour cette pratique qui, certes, elle n'a pas de valeur juridique, constitue un engagement symbolique très fort.

Le baptême républicain permet, de manière laïque, d'accueillir l'enfant, de le faire entrer dans notre communauté républicaine et dans ses valeurs. Il permet aussi aux parrains et marraines de prendre l'engagement de suppléer les parents en cas de malheur, ce qui est loin d'être anecdotique pour nos enfants. Nous vous demandons donc d'ouvrir notre mairie du XVe à ces cérémonies.

***Monsieur le Maire :*** Merci de votre promptitude. Je serai peut-être un peu moins bref parce que je vais exposer les raisons pour lesquelles nous nous opposerons à ce vœu. D'ailleurs, ce ne sera pas une surprise pour vous, puisque nous avons déjà eu ce débat à deux reprises. Vous n'étiez pas dans la mandature précédente, c'est peut-être un bizutage. Nous avons déjà rejeté ce vœu à deux reprises, vous avez de la constance : on ne peut pas vous le reprocher. Le fait

que vous y reveniez ne nous a pas amenés à changer de position, parce que nous considérons toujours que les officiers d'état-civil, le maire et ses adjoints, ont pour mission d'appliquer la loi et je dirais même seulement la loi, et non de se faire législateurs.

Le baptême républicain n'a, jusqu'à présent, jamais été entériné depuis la Révolution par un texte d'ordre législatif ou réglementaire. Je n'ai pas le souvenir d'ailleurs qu'un gouvernement de gauche ait jamais proposé de l'inscrire dans notre Code civil, ce qui aurait pu être une possibilité, même en ce moment puisque le gouvernement pourrait le décider. C'est donc qu'il y a peut-être un certain nombre de raisons à cela. C'est une coutume, certes, qui est dénuée (vous l'avez rappelé) de toute valeur légale. Les officiers d'état-civil ne peuvent pas par conséquent être contraints d'y procéder et il n'y a pas non plus de cérémonial préétabli. Ne s'agissant pas d'un acte d'état-civil, le maire n'est pas autorisé à l'inscrire sur les registres d'état-civil. Il n'y a aucun lien de droit entre les parties. Chacune des parties peut se désister librement de cet engagement d'ordre purement privé et l'acte dressé par le maire n'a aucun caractère officiel ou authentique.

Tant qu'il ne fera l'objet d'aucun texte législatif ou réglementaire, chaque collectivité élaborera ses propres règles, au risque que le citoyen ne soit pas traité de la même façon sur tout le territoire. Doit-on solliciter l'accord des deux parents, même s'ils sont séparés ? Est-il possible d'accepter plusieurs parrains ou marraines ? Les filleuls doivent-ils être nécessairement mineurs et les parents majeurs ? C'est une source d'iniquité supplémentaire et on ne peut pas d'un simple trait de plume adopter ou rejeter ce vœu. Il y a beaucoup de questions annexes qui se posent sur ce texte, comme sur d'autres d'ailleurs, mais je n'entamerai pas d'autres débats.

Même si on peut comprendre le souci qu'ont certains de voir reconnaître le rôle et la place des parrains et marraines dans l'éducation de l'enfant, notamment dans certaines circonstances de son existence, je veux me référer à une réponse de la Chancellerie, considérant que l'état-civil, qui a pour objet de consigner dans des actes authentiques les éléments relatifs au statut personnel ou familial des personnes, ne saurait contenir des informations relevant d'un engagement d'ordre privé, moral, laïque ou religieux des parents et des parrains et marraines choisis par ces derniers.

Quant à votre considérant selon lequel c'est le baptême qui permettrait l'adhésion des enfants aux valeurs républicaines, nous pensons qu'il est source de discrimination et d'inégalité, puisque je crois qu'on peut tous être d'accord pour considérer que la République accueille en son sein tous ses enfants, sans qu'ils

aient besoin d'une cérémonie particulière à cette fin. On peut même s'interroger sur le fait de savoir si la mise en place d'une démarche spécifique fondée uniquement sur le volontariat des parents n'accréditerait pas l'idée qu'un enfant n'est pas, de plein droit, membre de la communauté républicaine, créant *de facto* une citoyenneté à deux vitesses.

Les conséquences juridiques de tout cela sont en cascade.

Je ne connais que la loi, spécialement en matière d'état-civil, car c'est elle la meilleure garante de neutralité, de respect des croyances et de paix publique. C'est pourquoi je continuerai de l'appliquer strictement dans un domaine où il me semble que le désordre, l'ambiguïté ou l'approximation n'ont pas leur place, même si je peux comprendre l'état d'esprit dans lequel vous proposez ce vœu. En revanche, pour les parents qui voudraient assurer l'avenir de leurs enfants en cas de disparition soudaine (c'est un peu cela le baptême, le parrainage), si l'un des parents décède, le survivant peut désigner par tutelle testamentaire le parrain ou la marraine comme tuteur de l'enfant. C'est une possibilité que donne déjà le Code civil : en cas de décès des deux parents et en l'absence de tutelle testamentaire, l'article 404 du Code civil permet au conseil de famille de désigner un tuteur au mineur, membre de la famille ou non, selon ce que son intérêt exige. La jurisprudence a d'ailleurs consacré la possibilité pour le juge de confier l'enfant à un tiers non-membre de la famille. La proposition de loi socialiste sur l'autorité parentale (qui poursuit d'ailleurs actuellement sa navette au Sénat) inscrit explicitement cette faculté dans notre droit par son article 11. C'est donc en ce moment-même débattu à l'Assemblée et cette proposition rend donc inopérante votre proposition.

J'ai bien compris que ce n'est pas cette finalité-là qui est poursuivie dans votre vœu, mais pour toutes les raisons évoquées, j'appellerai donc à son rejet.

***Monsieur BAGHDAD*** : Nous pouvons entendre un certain nombre d'arguments que vous avez mentionnés. Nous pouvons aussi les regretter. Nous les regrettons d'autant plus que beaucoup d'habitants du XVe nous sollicitent et, en tant qu'élus, nous devons aller dans d'autres mairies de Paris pour assurer ces baptêmes républicains. Tous, nous sommes sollicités régulièrement. Samedi prochain, nous ferons encore un baptême républicain d'un enfant du XVe dans la mairie du XIVe.

Au-delà de ces éléments, nous entendons bien, Monsieur le Maire, que vous vous appuyez sur la loi, sur l'état-civil et l'application stricte de la loi, rien que la loi, toute la loi.

Mais dans ce contexte, je m'interroge, en tant qu'officier d'état-civil, pourquoi n'appliquez-vous pas la loi aussi dans la célébration des mariages et des mariages homosexuels ?

L'état-civil vous y autorise, vous y encourage et pourtant vous refusez de les faire, alors qu'il y a un instant, vous nous souligniez le fait que vous n'appliquez que la loi, rien que la loi, mais quand cela vous arrange.

***Monsieur le Maire :*** Je pense qu'il est assez inadapté d'évoquer le sujet du mariage pour tous à l'occasion de ce vœu sur le baptême républicain, qui n'a strictement rien à voir, surtout au lendemain du succès considérable d'une manifestation qui met en cause la politique gouvernementale à la fois sur le mariage pour tous, sur la GPA et la PMA.

Je n'ai pas l'intention de m'engager sur ce terrain douloureux, pour le gouvernement notamment. Je dis simplement que la loi est appliquée dans cette mairie, puisque les mariages pour tous sont accomplis comme il convient sans qu'il n'y ait jamais eu aucun problème d'ordre juridique.

Je vais maintenant mettre ce vœu aux voix

*Le vœu est rejeté.*

***Monsieur le Maire :*** Pour terminer, nous avons un certain nombre d'informations diverses, notamment les dates de nos prochains conseils d'arrondissement : ils se tiendront les lundi 3 novembre, lundi 1er décembre, lundi 26 janvier, lundi 2 mars, lundi 30 mars, lundi 11 mai et lundi 15 juin.

Les conseils d'arrondissement se déroulent dorénavant quinze jours avant le Conseil de Paris.

*La séance est levée.*

Le Député-Maire du 15ème arrondissement

Philippe GOUJON